

DECISION N° 2020 - 045
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Chargé de mission, Chargé des cessions, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la Commune de VIC-SUR-SEILLE ayant son siège à VIC SUR SEILLE, 22 place du Palais,

Et moyennant le prix total de 204 724,15 € HT dont 3 618,94 € de TVA sur marge à 20 % et 23 885,13 € de TVA sur totalité à 20 % soit **232 228,22 € TTC** (DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT VINGT HUIT EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES)

Payable comme suit :

- 68 448,90 € après accomplissement des formalités de publicité foncière
- 40 944,84 € au 30 juin 2021
- 40 944,84 € au 30 juin 2022
- 40 944,84 € au 30 juin 2023
- 40 944,80 € au 30 juin 2024

Au compte

Les biens désignés ci-après :

VIC SUR SEILLE

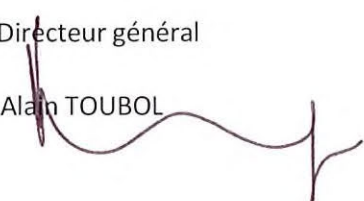
Section	N°	Lieudit	Surface (m²)
02	0599	9 RUE DE LA GARE	00 ha 00 a 03 ca
02	0749	9 RUE DE LA GARE	00 ha 13 a 26 ca
02	0750	9 RUE DE LA GARE	00 ha 00 a 18 ca
02	0742	9 RUE DE LA GARE	00 ha 00 a 48 ca
02	0743	9 RUE DE LA GARE	00 ha 00 a 30 ca
02	0744	9 RUE DE LA GARE	00 ha 00 a 03 ca
15	0141	LE GRAND PARC	00 ha 88 a 78 ca
15	0145	LE GRAND PARC	00 ha 09 a 53 ca
15	138	LE GRAND PARC	00 ha 41 a 69 ca
15	139	LE GRAND PARC	02 ha 17 a 21 ca
15	143	LE GRAND PARC	00 ha 00 a 86 ca
TOTAL SURFACE			03 ha 72 a 35 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le **23 JUL. 2020**

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR